



COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
DANS LES BOUCLES DE SEINE / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

BRÈVES du CADEB - Février 2024

Le SDRIF-E 2040 à l'enquête publique en 2024

Le Schéma Directeur Régional de l'Île de France Environnemental 2040 (SDRIF-E) va être soumis à l'enquête publique en 2024. Il est le document de référence pour l'aménagement de l'Île-de-France afin d'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et de favoriser le rayonnement international de la région. L'objectif est aussi de garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens à l'horizon 2040. Pour cela il faut mettre fin aux villes-dortoirs de la grande couronne, conséquence du centralisme de Paris.

Le SDRIF 2030 actuel a, contrairement à ses objectifs, accentué le centralisme de Paris avec la création du Grand Paris et les infrastructures de transport du Grand Paris Express. Le SDRIF-E 2040 peut-il atteindre ses objectifs en particulier pour les Yvelines et les communes de la CASGBS? C'est la question à laquelle le Cadeb doit répondre.

Le Cadeb a constitué un groupe de travail sur ce sujet afin de donner son avis dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 1er février au 16 mars 2024. En première analyse nous constatons que le délai d'1,5 mois pour étudier un dossier si volumineux et complexe est insuffisant pour espérer donner un avis exhaustif. Néanmoins et sans présager de l'avis définitif que donnera le Cadeb, il ressort, a priori, que les mesures prescrites dans ce SDRIF-E 2040 sont majoritairement en faveur du développement de la métropole du Grand Paris et au détriment de la Grande Couronne. Les communes de la Grande Couronne seront de plus en plus des villes-dortoir si des mesures spécifiques à son développement ne sont pas étudiées et ajoutées à ce nouveau schéma directeur régional de l'Île de France.





COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
DANS LES BOUCLES DE SEINE / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

◆ Croissy - Le Vésinet - Le Pecq – Association du Chemin de Ronde

- Départ de l'entreprise Servier - Chemin de Ronde



Les Laboratoires SERVIER situés Chemin de Ronde à Croissy-sur-Seine ont déménagé leurs activités à Saclay. L'entreprise procède actuellement à l'excavation des terres situées dans le périmètre de l'ancienne cuve Sovcor (dépollution du sol).

Ce site représente 30 000 m² de

bureaux, 15 000 m² de droit à construire supplémentaire. Il était moteur dans l'activité économique du secteur avec 300 emplois. Il avait un impact réduit au niveau de la circulation avec la mise en place d'un petit bus-navette pour les salariés. Le terrain concerné est en zone ULa du PLU (*activités industrielles, tertiaires, de services, de bureaux et de laboratoires de recherche...*), il occupe un emplacement exceptionnel, à proximité immédiate de la Seine et du RER A, sur un terrain largement végétalisé.

Depuis 2015, ce sont 850 logements qui ont été construits sur le Chemin de Ronde, à savoir 450 logements sur le Parc Princesse au Vésinet et, en face, 400 logements à Croissy, le tout desservi par cette seule voie de circulation. Le point de saturation est ainsi déjà atteint sur le Chemin de Ronde et, plus largement, sur le secteur de la Boucle de la Seine qui était pourtant il y a peu de temps encore une zone de maraîchage et d'espaces naturels.

Les riverains et associations s'opposent donc fermement à tout projet immobilier additionnel et préconisent de conserver l'empreinte foncière bâtie actuelle du site de Servier, sans bétonisation supplémentaire, pour de l'activité économique raisonnable, c'est-à-dire la moins polluante possible et ne nécessitant pas un surcroît de trafic routier. En effet il faut maintenant également prendre en compte, toujours sur cette même voie, le permis de construire qui vient d'être délivré pour un grand centre médical et de radiologie de 4 000 m².

A ce jour, et après avoir contacté l'ensemble des élus (de la commune, communauté d'agglomération, département et région), nous n'avons aucune visibilité sur le devenir de ce site de Servier.

Toutefois, la mairie de Croissy a renouvelé son annonce publique en janvier 2024 et confirmé qu'il n'y aurait pas d'immeuble collectif de logement familial, la densification du Chemin de Ronde lui paraissant avoir atteint sa limite. Pour autant, l'expression logement « familial » pourrait constituer une subtilité destinée à réserver le cas du logement en « Résidence Jeunes Actifs », par exemple.



COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
DANS LES BOUCLES DE SEINE / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'AdCR se mobilise avec les riverains pour demander aux élus de promouvoir un projet d'activité écologiquement raisonnable, avec un impact limité sur la circulation, privilégiant la conservation des bâtiments existants, modernes et attractifs, sans extension, afin de préserver les espaces verts, dans un cadre magnifique. Aussi par exemple, un projet d'enseignement, de formation professionnelle, avec internat, ou de co-working, permettraient de générer de l'activité pour les 850 nouveaux logements déjà créés depuis 2015 à proximité immédiate, tout en luttant contre une artificialisation supplémentaire des sols et le réchauffement climatique.

Nous espérons que les élus agiront en faveur de la Boucle de Seine et en concertation avec les riverains qui souffrent déjà d'une large dégradation de l'environnement et de leur cadre de vie.



➡ **Chatou - Ile des Impressionnistes (suite) - Association ADREC**

- **Nouveaux rebondissements dans l'affaire du site naturel protégé. Risque de pollution avéré.**

Les Brèves du Cadeb ont rendu compte à plusieurs reprises des atteintes portées à ce site naturel protégé par plusieurs projets immobiliers successifs présentés par le même intervenant (voir brèves de 2021 et 2022). Pas moins de 5 autorisations d'urbanisme (déclarations préalables puis permis de construire) ont été accordées puis retirées avant d'être déclarées illégales par la justice administrative.

Au début de l'année 2023 un nouveau permis, ressemblant beaucoup aux précédents, est contesté devant la juridiction administrative par l'ADREC et également par plusieurs riverains de la Seine.

Saisie bancaire et mise aux enchères- visite du site par l'ADREC

Au début du mois de mai, énième rebondissement, inattendu quoique prévisible. La banque créancière du porteur du projet immobilier obtient une saisie en sa faveur et met le bien en vente publique. Le projet est donc gelé.

Comme le terrain était accessible à la visite, l'ADREC a pu visiter les lieux et ainsi constater que tout le bric-à-brac, qui était auparavant en plein air, avait été dissimulé dans les hangars en ruine. C'était conforme à ce que l'association subodorait. Dans les hangars béants dont les toits en amiante se déliment, des débris divers témoins d'une activité de déchetterie illicite en zone inondable. Nous avons pu observer des fûts de produits divers, des sacs de ciment etc.



COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
DANS LES BOUCLES DE SEINE / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'ADREC a donc renouvelé, photos à l'appui, le signalement déjà fait en novembre 2020 par un groupe d'associations aux services préfectoraux chargés de la protection de l'environnement.

Et, cette fois-ci, nous avons une réponse. Les services de la préfecture DRIEAT Ile France-cellule eau)- se sont rendus sur place pour effectuer des constats mais ils ont trouvé porte close.

Par ailleurs, la SAS Chatou Watier ayant fait appel de la décision de saisie, la vente a été reportée à une date non encore définie.

A fin 2023, aucune nouvelle concernant la saisie et aucune information sur les constats faits par les autorités chargées de veiller au respect de l'environnement de cette île de la Seine. Il n'est pas facile pour l'ADREC d'effectuer son travail de veille environnementale pourtant très utile et même nécessaire.

Début 2024 nouvelle mise aux enchères-aggravation de l'état du site

L'appel formé par la SAS Watier ayant été rejeté, nouvelle mise aux enchères par la banque créancière.

Il était donc à nouveau possible pour l'ADREC, début février 2024, de visiter les lieux en même temps que d'éventuels acheteurs.

Ce que l'association a fait, aussitôt, pour constater que non seulement que les hangars contenaient davantage de détritux hétéroclites dont une accumulation de remblais (interdits en zone inondable) et la présence des mêmes fûts potentiellement toxiques. L'ADREC va renouveler le signalement fait aux services préfectoraux qui, cette fois, ont eu accès aux lieux.



Accumulation de remblais
(interdits en zone inondable) le 7
février 2024 - cliché ADREC



➡ **L'Etang la Ville** – *Les amis de l'Etang la Ville*

Parmi les événements marquants des derniers mois, notons la sortie de l'état de carence de la commune.

La commune contestait les sanctions prises au titre de la loi SRU sur le bilan de la période triennale 2017-2019 contre le traitement inégal de la commune par rapport à d'autres similaires et moins sanctionnées. Le tribunal a reconnu le caractère « disproportionné » de ces sanctions et condamné l'État à revoir à la baisse le montant des pénalités infligées à la commune. En conséquence, le taux de majoration des pénalités dues par la commune ces trois dernières années est ramené de 250% à 100%.

La justice administrative reconnaissait aussi le contexte et le cadre particulier de l'Etang la Ville (contrainte naturelle particulièrement importante). La commune est complètement enclavée dans la forêt de Marly qui représente 65% de son territoire. Subséquemment la commune a aussi retrouvé son autonomie en matière d'urbanisme.

Une bonne nouvelle ! Il reste donc à la Mairie de respecter les règles du SDRIF et du PLU. En effet, plusieurs recours ont été lancés contre certains projets.

Recours contre le PLU et deux permis de construire illégaux.

Bien que la référence au SDRIF concernant la limite d'inconstructibilité dans une bande de 50 mètres en bordure de forêt de plus de 100 ha (la forêt de Marly en fait 2400 ha) et que le PLU répertorie un certain nombre d'EBCs (Espace Boisé Classé), la mairie a accordé deux permis de construire dans la bande des 50 mètres et dans un EBC où plusieurs arbres ont été abattus.

Un recours gracieux ayant été rejeté, la procédure en est au recours contentieux.

Recours pour limiter la taille et le volume d'un projet de construction de 23 logements dans une OAP qui prévoyait une transformation de deux pavillons en 8 à 12 logements.

Outre le surdimensionnement de ce projet, sa situation, le long du ru, dans le Périmètre Des Abords (PDA) et à 230 m de l'église du 12^{ème} siècle, celui-ci va défigurer le centre du village.

Le trafic supplémentaire qui en résulterait risque de mettre en péril la sécurité des enfants (la crèche municipale se situant à moins de 100 mètres de l'endroit). Cette allée est une voie piétonne très fréquentée à proximité du Parc Fonton et de l'aire de jeux.

Enfin, bien que notre association ait fait un inventaire d'une dizaine de zones humides à l'Etang la Ville (anciennement appelé l'Etang les Sources) et transmis le dossier à la Mairie, à la DDT et au SMSO, ces zones humides ne sont toujours pas cartographiées.



Un référé expertise zone humide a été introduit pour la zone humide de l'OAP4, par deux associations JADE et Sauvons les Yvelines et un expert a été désigné par le tribunal. Nous attendons les conclusions.

📌 Louveciennes – Association Racine

Un **rebondissement de taille** a eu lieu le 9 Février 2023, la Cour administrative d'appel (CAA) de Versailles ayant déclaré qu'en application de l'article L. 600-9 du code de l'urbanisme, il était sursis à statuer sur les conclusions de la requête de l'association RACINE et autres pendant un délai de dix mois à compter de la notification de son arrêt, afin de permettre à la commune de Louveciennes de procéder à la régularisation de l'illégalité, résultant du vice relevé aux points 12 à 18 des motifs de l'arrêt de la CAA, qui affecte la délibération du 6 décembre 2017 par laquelle son conseil municipal a approuvé le PLU de la commune de Louveciennes.

La Cour administrative d'appel a estimé que le vice tiré de l'absence d'évaluation environnementale était fondé, et a donc prononcé un sursis-à-staturer en impartissant un délai de dix mois à la commune pour régulariser ce vice. Le reconnaissance d'une pareille illégalité a ainsi obligé la commune de Louveciennes à reprendre la procédure de révision du PLU de presque in extenso et à revoir entièrement la justification de sa politique d'urbanisme. A la suite de cette révision une enquête publique a donc été ouverte du 8 janvier 2024 au 8 février.

Force fut de constater que la publicité pour cette enquête publique a été réduite à sa plus simple expression. En dehors du site internet de la mairie, l'enquête publique n'a été affichée que sur les deux seuls panneaux administratifs de la ville, celui près de la mairie et celui qui se trouve au croisement de la rue Vigée-Lebrun et l'allée des Soudanes à proximité de la gare. Aucune affiche sur aucun des panneaux dits d'affichage municipal qui ont fleuri récemment à côté

des panneaux d'affichage associatif. Par leur disposition géographique, ils sont plus accessibles et visibles aux endroits de la vie quotidienne (écoles, commerces) du public de Louveciennes. Aucune mention de cette enquête publique dans la vidéo des vœux 2024 de madame le Maire. Aucune mention de l'enquête publique dans le dernier « Louveciennes Echos » distribué début de la semaine 5 de l'année nouvelle !

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) a émis au cours de cette procédure un avis circonstancié et très complet qui a souligné que sur un plan formel les documents mis à la disposition du public étaient trop nombreux et dispersés pour permettre une appréhension aisée du dossier.

La synthèse de l'avis de la MRAe dans le cadre de la révision du PLU de Louveciennes a identifié les principaux enjeux environnementaux suivants :

- **L'exposition des populations à la pollution sonore et à la pollution de l'air**
- **La préservation des milieux naturels est de la biodiversité**
- **La prise en compte du paysage et du patrimoine**
- **Les mobilités et les déplacements**

RACINE a donc remis au commissaire enquêteur (qui fait partie des commissaires enquêteur de l'enquête publique du SDRIF-E ouverte le 1er février 2024) une série d'avis qui sont lisibles sur le site de l'association <https://racinelouveciennes.fr>





➡ **Bezons** – *Association Bezons Environnement*

- Square de la République :

La situation du square de la République a connu quelques rebondissements depuis la dernière édition des brèves.

En mai 2023, nous découvrons que l'association Val d'Oise Environnement, après une visite sur site et une réunion avec la mairie auxquelles nous n'avons pas été conviés, soutient les arguments de la mairie et le projet d'abattage des platanes. Les arbres seraient plantés trop serrés, et la solution est d'éliminer autant d'arbres qu'il le faut pour permettre aux autres platanes de développer un houppier conforme à leur espèce.



Une réunion « contradictoire » a eu lieu dans le parc avec notamment des membres de VOE et le bureau du Cadeb, qui a affirmé son opposition à l'abattage et son soutien à Bezons Environnement.

En juin nous avons reçu le soutien du GNSA (Groupement National de Surveillance des Arbres), une vidéo a été tournée et mise en ligne sur la page facebook nationale du groupe.

Le square n'a plus fait parler de lui jusqu'au petit matin de ce 2 janvier où les tronçonneuses d'une société d'élagage sont entrées en action. La date a sonné comme un pied de nez municipal à notre demande de préservation. Les arbres ont été amputés d'une longueur d'environ 15m, les branches et troncs réduits en copeaux dès la coupe effectuée. Le spectacle de désolation a duré 2 semaines, commenté par la presse notamment le Parisien.

Le massacre aurait pu être pire.... Le chef de chantier nous ayant dit qu'il avait refusé de suivre la demande de la mairie de couper les arbres beaucoup plus bas, soit juste après le départ des branches !



- Berges de Seine :

Le projet d'aménagement des berges de Seine et du chemin de halage est porté par la mairie conjointement avec la CASGBS qui en finance une grande partie dans le cadre du plan vélo.



Bien que le vocabulaire employé par l'aménageur utilise le terme de « renaturation », le chemin de halage va être urbanisé et une piste cyclable bétonnée de 3m de large va être mise en place sur les 2km de linéaire. Pour ce faire, une vingtaine d'arbres vont être coupés. Des vues sur la Seine vont être dégagées, des bancs, des jeux et des arbres en pot vont être installés sur la partie la plus proche de la ville.

Cette trame verte et bleue riche en biodiversité va également être éclairée : il est prévu plus d'une centaine de lampadaires sur les 2km, soit un tous les 20m, ce qui va générer une importante pollution lumineuse.

Bezons Environnement a été exclu des réunions d'information par la mairie, mais notre inquiétude sur cet éclairage nocturne a pu être relayée par d'autres participants. Mais sans effet, la mairie restant sur son souhait d'éclairer le chemin. (A notre surprise, un interlocuteur de Réseau Vélo a confirmé sa demande d'éclairage lors de notre dernière rencontre.)

Cet aménagement va définitivement détruire le côté naturel et sauvage de cette partie des bords de Seine, un des derniers espaces non artificialisé sur le secteur.



- Ile Fleurie

Nous avons participé à une visite sur l'Ile Fleurie (partie bezonnaise de l'Ile des Impressionnistes) avec le conseil Départemental du Val d'Oise et à la demande de Naturellement Nanterre.

Avec l'élargissement du chemin d'accès pour le projet Eole, il est maintenant possible de cheminer sans trop de difficultés jusqu'à l'extrémité de l'Ile depuis le Golf de Chatou. Mais la mairie de Carrières sur Seine va mettre en place un cadenas sur la barrière.

La protection et la restauration de l'édicule du barrage à aiguilles ont été évoqués. Il y a énormément de déchets laissés sur place par les gens qui y accostent ainsi que des dégradations.

Le CD 95 va poursuivre son projet de réouverture des milieux.

Il est possible de participer à des sorties nature avec le département.

◆ Croissy sur Seine - Seine Vivante



Aménagement de la digue de Croissy

Comme annoncé dans le bulletin municipal de 2023, la première phase des travaux de renforcement de la digue se sont déroulés lors du dernier semestre 2023.



**COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
DANS LES BOUCLES DE SEINE / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Après consultation d'écologues mandatés par la ville de Croissy et VNF, le nombre d'arbres abattus a été considérablement diminué (107 contre les 206 initialement prévus), maintenant au maximum la végétation existante.



Le renouvellement naturel de la végétation arborée sera préservé ce qui évitera ainsi de replanter des arbustes en haut de digue



La première phase géographique se situe en face du Château de Croissy, avec extension du confortement des berges de l'île, le long du golf en allant vers Bougival est en cours de finition. Après avoir déposé ce qui ressemble à du sable jusqu' en haut de berge, c'est à dire là où se situe le chemin, ils recouvrent d'un géotextile marron (en cours sur la photo) ensuite, ils le recouvrent de terre (visible à droite) ce qui permettra la végétalisation.



On remarque bien les arbres qui ont été préservés en flanc de berge avec pose de géotextiles, enrochements, installation de terre pour végétaliser.

La deuxième phase, direction Chatou, débute, quelques arbres ont déjà été coupés.



Carrières sur Seine – Projet EOLE

De magnifiques saules-pleureur et un boisement ont récemment été abattus sur le bord de Seine à Carrières sur Seine, à la hauteur du terrain de pétanque et du restaurant Vaporetto. Il s'agit d'un « aménagement » de SNCF Réseau pour une compensation qui avait été proposée dans le cadre du projet Eole.

L'enquête publique pour des dérogations espèces protégées a eu lieu en 2016. Nous nous étions à l'époque opposés à cet aménagement, si on peut le nommer ainsi, qui consistait à replacer à Carrières un site de milieu humide détruit à Bezons. Un avis commun Cadeb – Val d'Oise Environnement, avec Bezons Environnement et les Conférences Carillonnes, avait été remis à l'enquête et nous avons exprimé notre désaccord auprès de la SNCF, qui devait trouver un autre site suite à nos propositions.

Des années après....un arrêté préfectoral a validé ce non-sens, qui a conduit à sacrifier toute la végétation existante pour créer, près de la halte fluviale et sur une zone assez fréquentée de surcroît, les conditions d'une zone humide.



COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
DANS LES BOUCLES DE SEINE / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Agenda associatif fin février/mars 2024

Du 1er février au 16 mars : Enquête publique SDRIF-E 2040 (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France)

26 février : A 20h, Fresque du climat, Salle Jamart, 24 rue du Mesnil, Maisons-Laffitte. **Gratuit sur inscription.** *Organisé par MLDD.*

27 février : De 13h30 à 15h30, Découverte de la station d'épuration des eaux usées des Mureaux, 104 rue de la Haye aux Mureaux. *Organisé par SPI Vallée de Seine.*

29 février : De 17h à 19h, Conférence « Tri et valorisation des biodéchets : freins et leviers », à l'Académie du climat, 2 place Baudoyer, 75004 Paris. *Organisé par FNE IDF.*

2 mars : De 14h à 18h, Repair'café, Salle Jamart, 24 rue du Mesnil à Maisons-Laffitte. *Organisé par MLDD.*

2 mars : De 13h30 à 17h, Atelier Fresque des frontières planétaires, 11 rue des Champs Roger à Chatou. Sur inscription. *Organisé par Forum et Projets.*

3 mars : De 9h30 à 12h, Atelier permaculture, 31 rue du lieutenant Ricard à Chatou. *Organisé par Forum et Projets.*

10 mars : De 9h à 12h, Sortie Nature Enfants : Observation des oiseaux, Parc Départemental de la boucle de Montesson, 155 avenue Gabriel Peri. *Organisé par Forum et Projets.*

Du 11 au 18 mars : Festival du film pour l'environnement, cinéma Louis Jovet à Chatou. *Organisé par Forum et Projets.*

14 mars : De 14h à 17h, Sortie historique Forêt de Marly, les tailles d'Herblay. Gratuit, sur inscription. *Organisé par Les amis de la Forêt.*

15 mars : De 14h à 19h, Conférence « Protéger les arbres en ville », Académie du Climat, 2 place Baudoyer, 75004 Paris. Sur inscription. *Organisé par FNE IDF.*

17 mars : A partir de 9h30, Promenade à vélo. *Organisé par Réseau Vélo 78.*

23 mars : A 14h, Balade botanique sur les berges de Seine. Gratuit sur inscription. *Organisé par MLDD.*

Renseignements complémentaires sur le site du Cadeb, rubrique Agenda : <https://www.cadeb.org/actualites/agenda/>